

Le saviez-vous ?

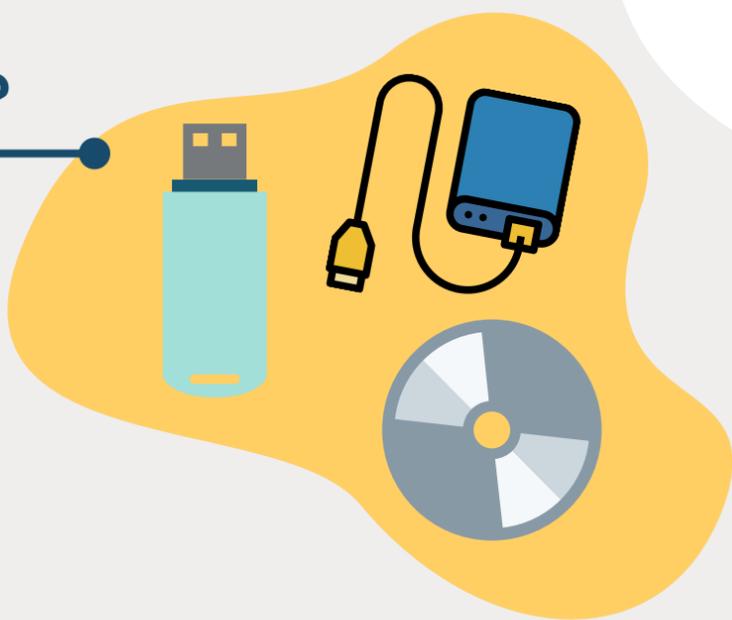


L'objet média est soumis à des taxes

1 La Sorecop

Qui concerne-t-elle ?

La Sorecop est une contribution qui s'appuie sur la loi du 3 juillet 1985. Elle concerne tous les supports d'enregistrement, DVD, CD, MP3, **Clé USB**, disques durs, ...



A qui est-elle reversée ?

La Sorecop est collectée par Copie France et est reversée à 75% aux auteurs, artistes, éditeurs et le reste sert à soutenir la diversité culturelle.

75 %

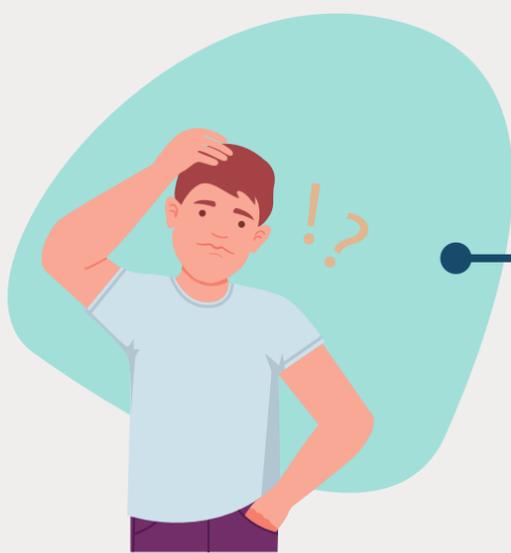
Est-elle obligatoire ?

Cette contribution est obligatoire dès lors que les objets sont supports de copie vidéo et audio. Les clés USB, disques durs et tablettes sont les premiers concernés.



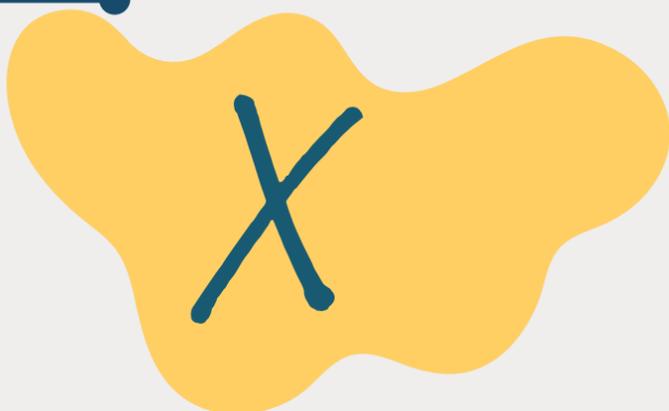
Par qui est-elle payée ?

Les fabricants et importateurs payent la contribution, mais c'est le consommateur final qui en supporte le coût lors de l'achat de l'appareil. Elle doit faire l'objet d'une ligne séparée sur la facture pour l'identifier facilement.



Est-ce vraiment une "taxe" ?

Cette contribution n'est pas versée directement aux pouvoirs publics, on ne peut alors la qualifier de "taxe" à proprement parlé. En effet, il s'agit d'un organisme collecteur indépendant : **COPIE FRANCE**.



Le saviez-vous ?



L'objet média est soumis à des taxes

2 La DEEE

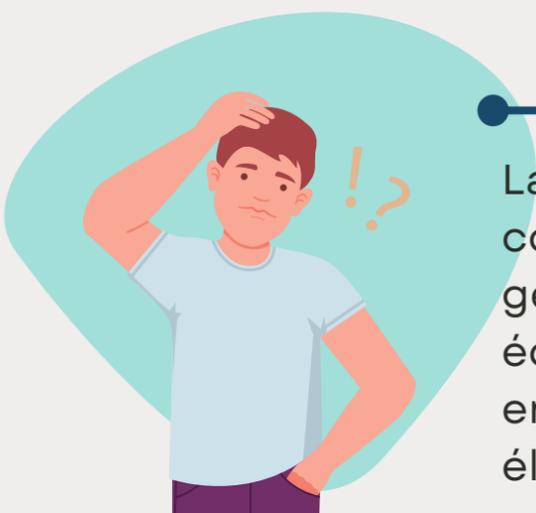
Que signifie-t-elle ?

L'éco contribution des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) est instaurée afin de contribuer à la collecte et le recyclage des anciens équipements électriques.



Quelle est son objectif ?

La DEEE a pour objectif de compenser les coûts de collecte, de gestion et de recyclage de ces équipements lorsqu'ils sont arrivés en fin de vie. Les équipements électroniques (EEE) contiennent des substances néfastes pour l'environnement, il faut donc les recycler de manière spécifiques.



Quel en est le montant ?

Les montants varient selon le type de produits et la matière à partir de laquelle ils sont fabriqués. Il sera donc calculé en fonction de 3 coûts différents :

- La prise en charge des DEEE
- Le travail pour démonter, extraire et recycler
- La valorisation qui peut en être fait

Pour vous donnez une idée, plus l'appareil est gros, plus on peut dire que le montant sera élevé.



A qui est-elle reversée ?

La DEEE est reversée à des organismes agréés, comme Ecosystème chez Pantacom. Selon l'ADEME, grâce à ce dispositif, les DEEE sont recyclés à hauteur de 75 % en France.

75 %

Est-ce vraiment une "taxe" ?

Cette contribution n'est pas versée directement aux pouvoirs publics, on ne peut alors la qualifier de "taxes" à proprement parlé. En effet, il s'agit d'organismes collecteurs indépendant de l'Etat.

